Le Mans
LA VILLE

DGA Développement
Habitat
Logement

N° d'identification
072-217201813-20241114-ARR241618H1-AR
Affichage le 14 novembre 2024
Arrêté exécutoire le 14 novembre 2024

N° 01523
du Registre
des Arrêtés

Objet : Interdiction d'habiter 15 et 17, rue des Cochereaux 72000 LE MANS

ARRETE

LE MAIRE DE LA VILLE DU MANS

Vu
- les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant
- qu'un important incendie a compromis la solidité des immeubles situés 15 et 17 rue des Cochereaux 72000 LE MANS,
- qu'il y a urgence de pourvoir à la mise en sécurité des occupants gravement menacés par l'état de l'immeuble.

Arrête

Article 1er : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 1438 du 25 octobre 2024 et l'arrêté n°1442 du 28 octobre 2024.

Article 2 : Les immeubles situés 15 et 17 rue des Cochereaux 72000 LE MANS sont interdits de façon immédiate à l'habitation.
Les occupants sont informés qu'ils disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour former un recours à l'encontre de celui-ci auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes Cedex 1. Le Tribunal peut aussi être saisi par l'application Télérecours accessible sur le site L'Adjoint délégué

Article 3 : Les occupants sont informés qu'ils disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour former un recours à l'encontre de celui-ci auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes Cedex 1. Le Tribunal peut aussi être saisi par l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 14 novembre 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire

Délégué,Christian LACOSTE